

DECLARATION LIMINAIRE  
CAPL 12 MAI 2017

Monsieur le Président,

Les Français ont choisi de donner une nouvelle orientation politique à notre pays. A un moment crucial du devenir du SERVICE PUBLIC, FO-DGFIP 19 réaffirme son attachement viscéral à ce service public qui est le garant de l'égalité des droits et de la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

Dans cette société où les points de repère fondamentaux se raréfient, où le malaise social, l'instabilité professionnelle, la détresse économique et psychologique se développent, les services publics demeurent encore le socle de la sécurité et la stabilité de la nation.

Le Directeur Général a lui choisi sciemment de continuer à jouer la partition de l'instabilité en imposant ses vues au mépris total du dialogue social. Bruno Parent tout puissant a décidé de modifier unilatéralement le script du règlement intérieur ! Clap de fin pour les garanties que l'ancien directeur général avait pris au moment de la fusion DGI – DGCP concernant les suppléants qui détiendraient les mêmes droits que les titulaires lors des CAPL et des CTL : remboursement des frais de déplacement, temps de préparation et compte rendu...

Les représentants FO-DGFIP de la Corrèze dénoncent cette décision qui porte atteinte aux droits et garanties des personnels! La présence des suppléants légitimement élus nous semble primordiale dans le cadre d'un vrai dialogue social de qualité!

Par note de service du 3 février 2017, le directeur général vous a demandé d'inscrire à l'ordre du jour de cette CAPL un nouveau règlement intérieur type, qui modifie en cours de mandat le fonctionnement de cette instance. FO DGFIP 19 rejette sans équivoque cette atteinte portée aux droits syndicaux, en réduisant les moyens accordés à des représentants du personnel avec un mandat en cours!

Monsieur le Président de cette CAPL, vous le savez bien, tous les enfants vous le confirmeront, quand on change les règles du jeu avant la fin de la partie : C'EST DE LA TRICHE !!

Ainsi, les représentants FO-DGFIP de la Corrèze vous demandent, Monsieur le Président, de bien vouloir surseoir à la modification de ce nouveau règlement intérieur, et de maintenir en l'état les coutumes de dialogue social mis en œuvre en Corrèze. Dialogue social auquel, Monsieur le Président nous vous pensons fort attaché !